

► INFORMATION GÉNÉRALE

Cours	
Titre	Méthodologie qualitative
Nombre de crédits	3
Sigle	CRI 6001 A
Faculté/École/Département	Arts et sciences
Trimestre	Été
Année	2026
Date et jour	Du 4 mai au 22 juin 2026 — Lundi et mercredi, 8 h 30 – 11 h 29

Enseignante	
Nom et titre	Rougui Diop
Coordonnées	Rougui.diop@umontreal.ca

► APPRENTISSAGES VISÉS

Description du cours
Formation théorique et pratique à l'analyse et à l'interprétation des données d'entrevues de type qualitatif, d'observation in situ et de matériel documentaire, y inclus une initiation à leur traitement informatique.
Objectifs du cours
• Connaître les fondements de la démarche de recherche qualitative ; • Situer l'épistémologie de cette démarche ; • Connaître les principales démarches d'analyse ; • Apprendre à analyser les matériaux qualitatifs ; • Se familiariser avec les stratégies de présentation des résultats de recherche qualitative ; • Transposer les acquis du cours à la démarche de recherche personnelle de l'étudiant-e (mémoire ou thèse).
Approche pédagogique
• Exposé magistral • Ateliers, discussions, présentations orales. Les consignes de ces ateliers seront déposées sur Studium. Le cours est construit comme un processus cumulatif : chaque atelier produit des éléments de travail qui doivent être retravaillés, ajustés et intégrés dans les différentes sections des travaux de session à partir des rétroactions reçues en classe. Dans cette perspective, la participation inclut la présence physique à l'ensemble des séances, la contribution aux discussions et l'implication dans les activités d'équipe. À chaque séance, les personnes étudiantes seront invitées à signer une feuille de présence. Cette exigence vise à soutenir la progression dans un cours à forte dimension pratique. Il incombe à chaque personne étudiante de s'assurer que sa présence est dûment

enregistrée. Toute correction liée à un oubli de signature doit être effectuée le jour même ou la séance suivante, sous réserve de validation. Au-delà de ce délai, aucune modification ne sera garantie.

Le respect du cadre est crucial pour garantir un environnement de travail respectueux et productif, où chacun peut s'exprimer librement. Il est donc impératif que chaque personne étudiante respecte les règles de conduite établies. Aucun manquement ne sera toléré. Ensemble, nous pouvons créer un environnement d'étude sain et sécuritaire pour tout-e-s.

► CALENDRIER

PHASE 1 Construire son projet de recherche	
Séance 1 Lundi 4 mai	Présentation générale du cours Présentation du plan et des travaux Atelier 1 : Formation des équipes et choix thématique de recherche.
Séance 2 Mercredi 6 mai	Démarche de recherche qualitative : principes théoriques, pratiques et épistémologiques. Atelier 2
Séance 3 Lundi 11 mai	De l'objet d'étude à la problématique : l'art de construire une énigme scientifique. Atelier 3
Séance 4 Mercredi 13 mai	Atelier 4 : rétroactions croisées entre équipes sur la construction de leur problématique.
Congé 18 mai	<i>Journée nationale des patriotes — Congé universitaire.</i>

Séance 5 Mercredi 20 mai	De la question aux données : construire la cohérence méthodologique de son projet. Atelier 5
Séance 6 Lundi 25 mai	Le terrain comme relation : accès, posture et production des données. Atelier 6
Séance 7 Mercredi 27 mai	Séance libre pour finaliser votre collecte de données et retranscrire vos entretiens. Important, car vous aurez besoin d'un corpus pour les séances 8, 9 et 10.
PHASE 2	Analyser ses données
Séance 8 Lundi 1 juin	Analyse et interprétation des données : enjeux et défis. Atelier 7
Séance 9 Mercredi 3 juin	Panorama des approches d'analyse qualitative — L'analyse thématique Atelier 8
Séance 10 Lundi 8 juin	L'analyse thématique en pratique. Atelier 9
PHASE 3	Valider et présenter ses résultats
Séance 11 Mercredi 10 juin	Présenter les résultats d'une recherche qualitative. Conférencier invité : Nicolas Brunier Atelier 10

Séance 12 Lundi 15 juin	Séance de consultation ou séance libre pour avancer sur le travail. Je reste disponible pour vous rencontrer afin de <i>répondre à vos questions et vous aider à vous ajuster pour le colloque ou la version écrite du travail. Je vous proposerai des plages horaires sur Studium.</i>
Séance 13 Mercredi 17 juin	Présentation orale du TP2 (TP2a) Les présentations orales se dérouleront comme suit : 15 min de présentation et 5 min de questions-réponses. Le support de présentation doit obligatoirement être déposé sur Studium le mardi 16 juin au plus tard à 10 h.
Séance 14 Lundi 22 juin	Semaine libre pour finaliser votre travail final. Des plages horaires de rencontre seront disponibles pour les groupes.

Une bibliographie de lectures suggérées sera déposée prochainement sur Studium afin d'accompagner chaque séance.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications au plan et aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

► ÉVALUATIONS

Les consignes du TP seront déposées sur Studium en début de session.

Dates	Activités	Pondérations
27 mai 2026	TP1 : Problématique de recherche	30 pts
17 juin 2026	TP2a : Présentation orale	15 pts
29 juin 2026	TP2b : Travail d'analyse d'un matériau qualitatif	40 pts
	Présence aux ateliers (voir grille ci-dessous).	15 pts
Total		100pts

TP2a et TP2b portent sur le même travail. La présentation orale précède le dépôt écrit afin de permettre l'intégration des rétroactions.

Grille de présence aux ateliers

La note est calculée sur la base de la présence aux 9 séances d'atelier (Ateliers 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) et s'applique de manière fixe :

Présences	Points
9/9	15
8/9	13
7/9	11
6/9	9
5/9	7
4/9	5
3/9 et moins	0

Les absences justifiées selon les règles officielles de l'UdeM sont traitées conformément à l'article 9.9 du Règlement des études.

Attention ! Prendre connaissance qu'exceptionnellement, des éléments de ce plan de cours pourraient être modifiés en cours de session. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

RD

► RAPPELS

Dates importantes	
Modification cours sans frais	12 mai 2026
Date limite d'abandon sans frais	12 mai 2026
Fin des cours et des examens	23 juin 2026

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le Bureau du registraire pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Retard dans la remise des travaux (article 9,7 b)

RD

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre. Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

À l'école de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
Que dois-je faire en cas d'absence à un examen

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants.es sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

► Ressources

Ressources complémentaires

Documents

Vous pouvez trouver les lectures en ligne ou dans les bibliothèques. N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

RD

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Harcèlement, discrimination, racisme et violences à caractère sexuel « Le Bureau du respect de la personne — Prévention et lutte contre le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont le guichet unique pour accueillir toute personne affectée par une situation de harcèlement, de violence à caractère sexuel, de discrimination ou de racisme. Sa mission est de contribuer à faire de l'Université de Montréal et de HEC Montréal des milieux de vie, d'études et de travail ouverts, inclusifs et respectueux, où chaque personne peut s'attendre à recevoir un accompagnement bienveillant et exempt de jugement dans le respect de ses attentes et de ses besoins particuliers. » Source : bureau du respect de la personne.	https://respect.umontreal.ca/accueil/ 3333, chemin Queen-Mary (angle Decelles) Bureau 543 (514) 343-7020 respect@umontreal.ca
Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.	https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm